

Royal Studio

SALLES D'ART 98 Rue Wellington

Photographies Cabinet

Photographies de raquetteurs

VUES De toutes les parties du Canada. Cadres, Albums, Statues, Ouvrages Japonais.

ABAT-JOUR De fantaisie, faits à ordre, au plus court délai.

LES FAITS DU JOUR

Le cardinal Jacobini est mort, hier, à Rome.

On doit commencer instamment les travaux d'érection d'une fondrie à Victoriaville.

Madame Niding a légué à l'évêché de Montréal une propriété estimée à environ \$12,000.

Pasteur croit pouvoir traiter, avec le même succès que la rage, la diphtérie et autres maladies, au moyen de son système d'inoculation.

1,300 nouveaux noms ont été inscrits sur les listes électorales de West Hastings en vertu de l'acte du cens électoral. A Hamilton, 1,500 ont été ajoutés.

Le conseil de ville de Toronto a refusé de permettre d'hypothéquer les jardins d'horticulture pour la somme de \$30,000 requise afin d'agrandir le pavillon, ce qui empêche la réalisation du projet.

En creusant sur la rue des Commissaires, Montréal, des ouvriers ont découvert un vieux pont. Ce pont fut construit avant l'érection des anciens édifices du parlement et traversait la rivière Saint Pierre qui coulait autrefois en cet endroit.

Un membre du Conseil des Charités Publiques de Paris a protesté énergiquement contre la laïcisation proposée des hôpitaux des enfants trouvés, que les Sœurs de Charité tiennent avec un soin si parfait et à la satisfaction de tous.

Dans son discours aux grands jurés, à l'ouverture des assises criminelles de Montréal, le juge Ramsay a condamné fortement l'agitation créée par les anti-vaccinateurs.

La gare du chemin de fer du Pacifique à Winnipeg, a été presque totalement détruite par le feu lundi matin, avec tous les bureaux et leur contenu. Le bureau de la Canadian Express Company est aussi brûlé. On estime les pertes à \$200,000.

Un lecteur du Canada nous écrit: "Je désire me mettre en communication avec M. Charles Aneau au sujet du comte de Beugnot, que j'ai bien connu et sur lequel je possède certains renseignements, assez curieux, je crois." Nous avons passé à ce lecteur intelligent l'adresse de M. Aneau.

Une violente tempête a sévi au nord de l'Angleterre et en Ecosse. Le steamer Missouri, dans son trajet de Boston à Liverpool en a été victime. Il est à la côte et perdu avec sa cargaison; l'équipage est sauvé.

BEUGNOT

Une charmante soirée improvisée, chez Mondroit, ce samedi-là. Pas la moindre apparence d'excitation. Toutes les choses comme de coutume. Dix camarades seulement, tous intimes de vieille date, et que l'on désigne communément sous le nom de Cercle des Dix.

Conversation à feu roulant. L'art de parler à propos consiste surtout à suivre le mouvement des interlocuteurs. On peut changer de sujet, mais personne ne s'en aperçoit si vous suivez la pente, au lieu de remonter le courant. Consummé dans les roueries des discours à bâtons rompus, le secrétaire d'ambassade faisait honneur à sa position et ne bronchait devant aucun sujet.

L'avocat Pambrun parlait de Paris, du Paris de sa connaissance et monsieur le comte le louait de sa mémoire, tout en ajoutant certains détails qui attestaient d'un long séjour dans la ville incomparable.

Corbichon, le banquier, s'émervillait des histoires de Bourse dont le jeune étranger possédait un répertoire varié.

Un ancien journaliste, nommé Polidôr, blaguait bien un peu la politique anglaise, mais le comte lui expliqua, ce fil en aiguille, ce qui en était, tout ainsi qu'un employé du ministère vous confie dans l'intimité, les secrets de l'administration et de la diplomatie de ses chefs.

Avec le docteur Foucheux ce fut tout autre chose. La science a ses prétentions. Le docteur ne croyait pas à la méthode de Pasteur touchant la maladie des poules. Beugnot le prit pour ainsi dire au collet et le convainquit de l'efficacité des remèdes préventifs recommandés par Pasteur.

Mondroit digérait avec délices après un excellent dîner. Son orgueil d'amphitryon se doublait de l'honneur que lui faisait son hôte. Quelles jalousies il allait créer dans la petite ville! Cet ami d'occasion, ce secrétaire d'ambassade, savait tout! sans compter qu'il se montrait si modeste, si humble qu'il avait toujours l'air de croire ses interlocuteurs plus forts que lui. Le contredire un brin, c'était faire sourdre des souvenirs qui débordaient dans sa conversation. Evidemment, cet homme était trop instruit pour des Canadiens.

Aussi Mondroit jubilait, se tournant les pouces, souriait, approuvait et ne trouvait que des exclamations à mettre au bout des phrases de son hôte. Ah! l'on s'amusa très bien. Lorsque César Dublanc, président du club de chasse de la ville, eut croisé le fer de la conversation avec le comte et que celui-ci lui eut déroulé, en réplique, une leçon concernant les perdrix rouges, les perdrix blanches, et les brunes et les grises, qui ne se branchent pas comme les autres, Mondroit se jama d'admiration. Jamais homme si aimable n'avait traversé son cercle. Beugnot enlevait les suffrages à la pointe de la riposte, de l'apostrophe, de l'explication et de la démonstration.

A onze heures du soir, en se séparant, les amis se dirent qu'il fallait employer le lendemain, et surtout ne pas manquer de produire le comte.

CHARLES ANEAU. COEURIER DE HULL Il n'y a plus aucune maladie épidémique à Hull. Un garçon de quinze ans, fils de M. C. Rouleau, propriétaire de l'Hôtel Québec, de Hull, s'est cassé la jambe en descendant trop vite un escalier au collège de Hull. M. le notaire N. Tétreau, de Hull, a acquis du gouvernement le magnifique pouvoir d'eau connu autrefois sous le nom de "petites glissoires" situé vis-à-vis Tétreauville. Il est question d'y établir, au printemps, quelques manufactures qui vont fournir de l'emploi à un grand nombre de personnes. M. Tétreau ne peut être trop loué pour son esprit d'entreprise et son zèle. Des hommes tels que lui ont hérité, fait de construire et peupler une ville. Les sports de Hull regrettent que l'hippodrome Leamy soit encombré de neige. Des paris considérables étaient déjà faits pour les courses qui sont forcément remises à l'an prochain. Grande vente à bon marché, stock de hardes faites et tweeds légèrement endommagés par l'eau, à l'entree du magasin de M. P. H. Chabot à Biscotasting. Ces marchandises sont vendues à moitié du prix courant. No 518, rue Sussex.

COMMERCE

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

MARINE

Les dépenses du département de la marine pour l'année finissant le 30 juin dernier s'élevaient à \$1,038,892. Il y a huit steamers au service de ce département.

La police du port de Québec, comprenant 36 hommes, a coûté, pour cette période, \$20,440 et les droits perçus ont été de \$14,300.

\$3,000 avaient été destinées au service du bateau de sauvetage qui a occasionné une dépense d'un peu plus de \$5,000.

FOU FURIEUX

Un horrible drame vient de se passer à Ste Catherine, Ontario. Walter Tyrell, un nègre, donait depuis quelque temps des signes de folie. Son frère Lewis le prit chez lui pour en avoir soin. Lundi soir, il laissa à la maison sa femme seule avec lui. Quand il revint, quelque temps après, il trouva le fou frappant à la tête sa malheureuse femme qui n'était plus qu'un cadavre. Il lui avait littéralement broyé le crâne.

UN CONSEIL PAR JOUR

Le Dr Stevel a déclaré, il y a quelques temps, que les livres marqués par des variolées ou des scarlatineux pouvaient facilement transmettre ces maladies. Je me contente de signaler simplement le fait. Je pense qu'il donnera quelque peu à réfléchir aux bibliophiles qui ont l'habitude d'acheter des bouquins d'occasion. DR MARC.

LE MONDE ET LA VILLE

Le Dr Beaudin a été nommé officier de santé pour Hull.

M. O'Connor va faire immédiatement réparer ses maisons incendiées, rue Cumberland.

Remarque bien que la vente au prix coûtant chez A. C. Larose ne comprend que des marchandises nouvelles! Rien de seconde main chez A. C. Larose, 49 et 51 rue Rideau.

Le bibliothécaire du Parlement refuse aux employés sessionnels de prendre des livres autrement que par l'intermédiaire d'un député. On n'a pas pu découvrir l'origine du récent incendie au parlement, mais l'enquête aura pour résultat de faire mieux protéger les édifices contre le feu, à l'avenir.

On a besoin immédiatement de 1000 por-onnes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour \$1 chez N. A. Sivad, rue Dalhousie.

Les commissaires d'écoles de Hull ont adopté des résolutions de condoléance à l'occasion de la mort du R. P. Tabaret qui a été un des plus puissants bienfaiteurs de l'éducation à Hull. Ne marquez pas de profiter de l'immense vente de hardes-faites et de tweeds qui a lieu actuellement au magasin de M. P. H. Chabot, No 518 rue Sussex.

Il y avait nombreuse et brillante assistance au bal donné par sir Alexander Campbell, hier soir, dans les salles du Sénat. Toutes personnes qui désirent faire des achats doivent se rendre chez A. C. Larose, le marchand populaire du bon marché.

A une réunion de la société littéraire de St. Patrick, la résolution suivante a été adoptée: Cette société, ayant appris, avec un profond regret la mort du Dr Tabaret, supérieur d'une institution dont elle a reçu tant de faveurs, désire transmettre à la Faculté du collège d'Ottawa ses cordiales sympathies. Ce soir au patinoir à roulettes, il y aura distribution des prix décernés aux vainqueurs dans les courses qui ont eu lieu depuis quelque temps. La vente annuelle des terres du comté d'Ottawa pour arrages de taxes a eu lieu aujourd'hui à l'hôtel de ville de Hull.

Au bazar de l'orphelinat Saint Joseph, la table est mise tout le temps: on peut y prendre un bien repas à très bon marché. Il y a aussi une tabagie où l'on peut savourer les meilleures cigares, tout en faisant la charité et en encourageant une œuvre éminemment philanthropique. Riel est mort!!! Mais Larose ne l'est pas. Allez voir le sacrifice immense qu'il fait de son stock de ce temps-ci, au No. 49 et 51 rue Rideau. Un des premiers colons du comté de Carleton, M. Nicolas Brennan, résident au township de Nepesin, vient de mourir à l'âge de cent ans. Il était né en Irlande le 26 décembre 1785 et venu au Canada en 1827. M. J. B. Rolland, de Montréal, était en cette ville hier. Il s'occupe d'obtenir un brevet pour une nouvelle invention pour utiliser les pouvoirs d'eau, invention destinée, paraît-il, à révolutionner le système des moteurs hydroliques. Du reste, du moment que l'on vous assure que des fuseaux de fil jusqu'à la meilleure soie, se vendent chez A. C. Larose au prix coûtant, pourquoi n'iriez-vous pas acheter à son magasin, puisque c'est un brave Canadien. A une assemblée des actionnaires de la compagnie de Grant Canadien, tenue en cette ville hier, M. Alex. McLean, John C. Roger, McLeod Stewart et A. Robillard ont été élus directeurs pour l'année courante. La compagnie a des commandes considérables à remplir pour, entre autres constructions, les édifices du gouvernement, rue Wellington. Allez au Restaurant International pour des huîtres, côtelettes, steaks, et différents genres de gibier. J. W. Lanco, rue George. Le magasin de M. P. H. Chabot regorgeait de monde aujourd'hui. Le propriétaire a été obligé de fermer les portes à deux reprises différentes, pour empêcher la foule d'entrer. Les marchandises se vendent. No 518, rue Sussex. Une députation du conseil de ville de Toronto doit venir en cette ville demander au gouvernement assistance pour les immigrants pauvres venant au Canada, protection convenable aux traverses de chemins de fer, agrandissement des terrains de l'exposition et continuation des travaux du havre. A la dernière assemblée du conseil de ville de Hull, on a décidé de demander sur les journaux de Toronto et de Montréal, des soumissions pour l'établissement d'un aqueduc à Hull.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

Le rapport des douanes du Canada pour l'année finie le 30 juin dernier est un livre de 900 pages. Durant cette période, le total des exportations est de \$89,000,000, celui des importations de \$109,000,000. Ces chiffres sont d'a peu près un tiers plus élevés qu'en 1885. Marchandises entrées au pays pour consommation: \$102,000,000; droits perçus sur telles marchandises \$19,000,000.

PATINOIR A ROULETTES "ROYAL"

PROGRAMME DE LA SEMAINE: Attractions extraordinaires.

Musique chaque après-midi et chaque soir. Mardi soir—Polo. Mats vs. Capitals. Mercredi soir—Bande complète des Gardes; distribution des prix accordés à la dernière mascarade: course de trois milles; Barbeau vs. Thompson. Jeudi soir—Smith sur le bicyclette vs Desjardins sur patins, course d'un mille. Vendredi soir—Polo. Vics vs. Capitals. Samedi—Courses locales. Dimanche—Matin, 10 à 12. Après-midi—2 30 à 5. Le soir—7 30 à 10. O'REILLY FRERES Propriétaires. A. S. RENNIE, Gérant.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMORE Gérant. L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LUNDI, 1er MARS, A Barber's Scrape!

La plus drôle comédie musicale du jour, adaptée par W. H. Fuller, introduisant le populaire comédien M. RICHARD GOLDEN.

Et une compagnie de foce hors ligne. Musique délicieuse! Situations ridicules! Plaisir de bon aloi. Matinées: JEUDI et SAMEDI. Admission: 15 et 25 cts. Portes ouvertes à 1.30 p. m. Levée du rideau à 2.30. Prix d'admission: 15, 20, 30 et 50 cts.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES. portant la suscription "Soumission pour habillements de la Police à cheval", et adressées à l'honorable Président du Conseil P. Iré, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de J. M. U. L. le 13 mars 1886. On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités requises, en s'adressant au sousigné. Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du sousigné. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés. FRED. WHITE, Contrôleur. P. à C. du N.-O. Ottawa, 24 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au bureau de l'ingénieur résident, Thorold. Les soumissionnaires sont priés d'examiner la localité et de remarquer que la saison et les circo stances dans lesquelles les travaux doivent être faits au rend quelques uns d'une nature exceptionnelle. Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et l'adresse de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de "deux mille piastres" ou plus, suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions resp-ctives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux, aux taux et prix spécifiés dans l'offre. Le chèque en question sera remis chaque jour dont la soumission n'aura pas été acceptée. Ce département ne s'engage pas néanmoins à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 17 février 1886.

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND. AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour le Canal Welland", seront reçues à ce bureau, de la part de contracteurs-machinistes, expérimentés et pratiques, jusqu'à l'arrivée des malle de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le MEUVIÈME jour de MARS prochain, pour élever les murs des écluses, déversoirs, etc., et augmenter la hauteur des digues de cette partie du Canal Welland qui se trouve entre Port Dalhousie et Thorold. Tous les ouvrages seront donnés par sections. Une carte montrant les différentes places, avec ensemble, plans et devis descriptifs, peuvent être vus à ce bureau, le 23 février prochain, ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission imprimées. Les mêmes informations relatives aux ouvrages seront fournies au